

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 22 MARS 2006**

Nbre de délégués : 26

Délégués en fonction : 26

Délégués présents : 25 + 1 procuration

Sous la présidence de M. Léon SIEGEL, Président,

Etaient présents :

M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Roger WAECHTER, M. Philippe PIVARD, M. Marc GAUTIER, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine NEUBRAND, Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Jean-Pierre ARNOLD, Mme Catherine GREIGERT, M. Bernard SCHULTZ, Mme Agnès DUWERNELL (suppléante), M. Bernard SCHWOEHRER, M. François BREITEL, M. Francis MERTZ, M. Louis SCHMITT, M. Alex JEHL, M. Patrick SCHMITT, M. Didier TAGLANG, M. Yves MUNSCH, M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Gérard FAHRNER, M. Rémy STOECKLE, M. Jean-Louis SCHWEIN (suppléant).

Etaient absents excusés :

M. Antoine HERTH, M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul SEILLER, Mme Christiane BERNARD, M. Louis HORNY, M. Jean-Marie SIMLER (Communauté de Communes du Grand Ried),

Assistaient en outre :

M. Francis BRAUN (Antenne départementale du Conseil Général du Bas-Rhin), M. Benoît ECK (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 28 novembre 2005**
- ✓ **Budget principal – budgets annexes : service de redevances des ordures ménagères et zone d'activités intercommunale**
 - **Adoption des comptes de gestion 2005**
 - **Approbation des comptes administratifs 2005**
 - **Affectation des résultats de l'exercice 2005**
- ✓ **Adoption des budgets primitifs 2006 :**
 - **Budget principal**
 - **Budgets annexes : service de redevances des ordures ménagères, zone d'activités intercommunale et Piscine Aquaried**
- ✓ **Fixation des taux des quatre taxes locales 2006**
- ✓ **Subvention Collège J-J Waltz**
- ✓ **Batterie fanfare Marckolsheim-Ohnenheim : subvention 2006**
- ✓ **Portes ouvertes des Artisans : subvention Chambre des Métiers**
- ✓ **Frais de déplacement**
- ✓ **Tarifs piscine**
- ✓ **Amortissement des immobilisations**
- ✓ **Programme entretien voirie 2006**
- ✓ **Hessenheim : Convention avec France Télécom - travaux rue de Sélestat : mise en souterrain des lignes de télécommunications.**
- ✓ **Missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage**
- ✓ **Réalisation d'un site Internet Grand Ried**
- ✓ **Parc forestier du Rhinwald : Programme d'actions 2006**
- ✓ **Natura 2000 : extension du secteur Rhin-Ried-Bruch**
- ✓ **Gestion de la Crèche / Halte Garderie : Délégation de Service Public**
- ✓ **Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles : Délégation de Service Public**
- ✓ **Eurodistrict Freiburg – Centre et Sud Alsace : Convention de coopération**
- ✓ **Divers et Communications**

Objet : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2005.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2005

BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES ET ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

Considérant que les écritures des comptes de gestion sont identiques à celles des comptes administratifs

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'adopter les comptes de gestion 2005
- de donner quitus au comptable de la collectivité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005

BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES ET ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

Vu la délibération du 14 mars 2005 adoptant les budgets primitifs de l'exercice 2005

Vu la décision modificative prise par délibération du 28 novembre 2005

Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative avant le 30 juin de l'année N+1

Considérant que pour ce faire, le Président Monsieur Léon SIEGEL, a quitté la séance. La présidence a été assurée par Monsieur HAEFFELI Jean-Marie

Considérant que les écritures des comptes de gestion sont identiques à celles des comptes administratifs

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'approuver les comptes administratifs 2005 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Recettes	3 445 542,10 €	
Dépenses	2 000 419,39 €	
Résultat de l'exercice		1 445 122,71 €
Résultat reporté (31/12/2004)		1 850 990,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé		3 296 112,71 €

Section d'investissement :

Recettes	1 529 196,73 €	
Dépenses	1 828 266,18 €	
Besoin de financement		- 1 171 659,52 €

EXCEDENT DE CLOTURE AU 31/12/2005

2 124 453,09 €

BUDGET ANNEXE – SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES

Section de fonctionnement :

Recettes	647 607,83 €	
Dépenses	689 419,51 €	
Résultat de l'exercice		-41 811,68 €
Résultat reporté (31/12/2004)		49 381,55 €
Résultat de fonctionnement cumulé		7 569,87 €

Section d'investissement :

Recettes	3 009,73 €	
Dépenses	3 009,73 €	
Besoin de financement		0,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE AU 31/12/2005 **7 569,87 €**

BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

Section de fonctionnement :

Recettes	409 072,69 €
Dépenses	409 072,69 €

Section d'investissement :

Recettes	269 989,50 €	
Dépenses	374 572,69 €	
Besoin de financement		104 583,19 €

BESOIN DE FINANCEMENT AU 31/12/2005 **104 583,19 €**

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005

BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES ET ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'affecter** le résultat d'exploitation du budget principal 2005 s'élevant à **3 296 112,71 €** :
 - * à l'apurement du déficit d'investissement 1 171 659,62 €
 - * en report à nouveau en section de fonctionnement 2 124 453,09 €
- **de procéder** à la régularisation de cette opération lors de l'adoption du budget 2006.

BUDGET ANNEXE – SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'affecter** le résultat d'exploitation du budget annexe 2005 en report à nouveau en section de fonctionnement. Le montant s'élève à **7 569,87 €**.
- **de procéder** à la régularisation de cette opération lors de l'adoption du budget 2006.

BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de procéder** à l'apurement du déficit d'investissement d'un montant de 104 583,19 € par l'encaissement d'une avance précomptée sur le budget principal.

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2006

BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES : SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES, ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE ET PISCINE AQUARIED

Les budgets primitifs élaborés par la Commission des Finances sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	5 571 000,00 €	Recettes	4 961 000,00 €
Dépenses	5 571 000,00 €	Dépenses	4 961 000,00 €

BUDGET ANNEXE - SERVICE DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	745 000,00 €	Recettes	0 €
Dépenses	745 000,00 €	Dépenses	0 €

BUDGET ANNEXE - ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	911 300,00 €	Recettes	993 000,00 €
Dépenses	911 300,00 €	Dépenses	993 000,00 €

BUDGET ANNEXE - PISCINE AQUARIED

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	575 000,00 €	Recettes	618 000,00 €
Dépenses	575 000,00 €	Dépenses	618 000,00 €

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'adopter** les budgets primitifs 2006
- **de voter** les budgets → au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
→ au niveau de l'article pour la section d'investissement
- **d'autoriser** le versement des subventions de fonctionnement dans la limite des crédits prévus aux articles individualisés du chapitre 65
- **d'autoriser** le programme d'investissement 2006
- **de charger** le Président de passer les marchés de travaux et de services conformément au code des marchés publics
- **d'habiliter** le Président à signer les marchés ainsi que toutes pièces se rapportant au programme d'investissement et de fonctionnement 2006
- **de charger** le Président de solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions susceptibles d'être octroyées.

FIXATION DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2006

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de fixer** comme suit le taux des quatre taxes locales pour l'année 2006

<u>TAXE</u>	<u>BASE</u>	<u>TAUX</u>	<u>PRODUIT</u>
HABITATION	5 984 000	3,86 %	230 982 €
FONCIER BATI	11 420 000	3,60 %	411 120 €
FONCIER NON BATI	356 500	18,58 %	66 238 €
PROFESSIONNELLE	38 781 000	5,41 %	2 098 052 €
PRODUIT ATTENDU			2 806 392 €

COLLEGE J.J WALTZ - MARCKOLSHEIM : SUBVENTION 2006

Le collège de Marckolsheim sollicite la Communauté de Communes pour le versement d'une subvention destinée à financer l'organisation de voyages culturels et d'activités sportives. Il souhaite, par ailleurs, bénéficier d'une participation complémentaire pour faire face aux frais engendrés pour l'accueil des élèves du Bugue.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de verser** une subvention de **19 000 €** au Collège J.J WALTZ de Marckolsheim
- **d'inscrire** les crédits au budget 2006.

BATTERIE FANFARE MARCKOLSHEIM-OHNENHEIM : SUBVENTION 2006

La Batterie Fanfare de Marckolsheim-Ohnenheim a décidé de participer au concours national des Batteries Fanfares organisé à Paris dans le cadre du centième anniversaire de l'Union des Fanfares de France. L'association sollicite à ce titre, le concours de la mairie de Marckolsheim et de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'accorder** une subvention de **3 000 €** à la Batterie Fanfare de Marckolsheim-Ohnenheim.
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2006.

« PORTES OUVERTES DES ARTISANS » : SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS »

La Chambre des Métiers d'Alsace (CMA) souhaite mettre en œuvre une opération « portes ouvertes dans l'artisanat » sur les Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried. Cette journée qui se déroulera le dimanche 30 avril prochain a pour objet de faire connaître au grand public, et notamment aux jeunes, le savoir faire de 21 entreprises artisanales locales. La CMA sollicite une subvention de 2.500 € auprès de chaque EPCI pour le financement de l'organisation, des actions d'animation et de communication. Le budget global est estimé à 23.700 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de verser** une subvention de **2 500 €** à la Chambres des Métiers d'Alsace pour l'organisation de l'opération « Portes ouvertes ».

FRAIS DE DEPLACEMENTS

Les agents de la CCME actuellement amenés à se déplacer dans le cadre d'une formation, ne sont pas indemnisés lorsqu'ils se rendent à une action de formation la veille du stage pour cause d'éloignement. En effet, le CNFPT indemnise uniquement les nuitées comprises dans les jours effectifs de formation. Le cas étant identique pour la passation des concours.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver, d'une part, l'indemnisation des veilles de formation lorsque l'éloignement du lieu de formation l'exige. Ce remboursement de frais se ferait sur les bases forfaitaires en vigueur. D'autre part, de prendre en charge les frais liés aux concours, à savoir les indemnités kilométriques, la nuitée de veille de concours et les repas.

Conditions :

- l'agent devra dans tous les cas être titulaire d'un ordre de mission délivré par le Président
- Un récapitulatif des frais avec pièces justificatives devront être présentés au Président
- Les remboursements des frais kilométriques se feront dans la limite du billet de train 2^e classe et sur la base forfaitaire pour les nuitées.

Restrictions :

- Les remboursements au titre des concours seront limités à un concours par an. Le concours passé devra être en rapport avec l'activité exercée et être inscrit dans une perspective de carrière de la collectivité.
- Les formations devront avoir fait l'objet d'un accord préalable par le Président et être inscrit dans le plan de formation général établi par la collectivité.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'accorder** aux agents de la CCME le remboursement des frais énumérés ci-dessus
- **d'approuver** les conditions et restrictions qui encadrent le dispositif.

TARIFS PISCINE

Une nouvelle formule est proposée à la Piscine Aquaried. Il s'agit de l'abonnement TOP-FORME. Celui-ci offre la possibilité de participer à 5 cours par semaine : 2 cours d'aquagym (forme et bien-être) et 3 cours d'aquatic (tonus, vitalité et renforcement musculaire). Le tarif de cette option est proposé à 200 € par an. Par ailleurs, la commission piscine propose de supprimer la ligne « location piscine » du référentiel tarifaire de la piscine. Tarif de la location 110 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la mise en place du nouvel abonnement « TOP-FORME »
- **de fixer** le prix de cet abonnement à 200 € par an.
- **de supprimer** l'option « location piscine » des tarifs piscine.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

La réforme de la M14 conduit à enregistrer les subventions d'investissement à l'article 204 « Subventions d'équipements ».

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de fixer à 5 ans** la durée d'amortissement des écritures enregistrées à l'article 204. Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2007.
- les immobilisations inférieures à 1 000 € seront amorties en un an.

PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE 2006

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'adopter** le programme d'entretien voirie 2006 pour un coût estimatif de **300 000,00 € TTC**.
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2006
- **de réaliser** les travaux.

Monsieur Waechter énumère le programme entretien dans les diverses communes et fait état de l'engagement, par anticipation, des travaux prévus au programme pluriannuel, à savoir : la rue du Gartfeld à Bootzheim, la rue des Tilleuls à Artolsheim, la rue de l'Ecole à Heidolsheim, la rue de la Rivière à Mackenheim, la rue Principale D208 (1^{er} tronçon actuellement non borduré) à Ohnenheim, la rue du Houblon à Elsenheim, la Rue Colbert (éclairage public) à Marckolsheim.

HESSENHEIM : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

TRAVAUX RUE DE SELESTAT : MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES DE TELECOMMUNICATIONS

L'estimation du coût des travaux d'enfouissement du réseau des lignes de télécommunications, rue de Sélestat à Hessenheim, s'élève à :

- Travaux de câblage :	2 880,00 € HT	
- Frais d'étude :	720,00 € HT	
TOTAL HT	3 600,00 € HT	TOTAL TTC : <u>4 305,60€ TTC</u>

Les travaux de Génie Civil sont estimés à 2 091,00 € HT, soit 2 500,84 € TTC.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de procéder** à la réalisation des travaux
- **d'approuver** le montant de l'opération
- **de voter** les crédits au budget 2006
- **d'autoriser** le Président à signer la convention avec France Telecom.

MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE & ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre des missions dévolues à Monsieur DONTENVILLE au sein de notre service études et marchés, il est proposé d'habiliter la CCME à concourir pour les marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'assurer une prestation de maîtrise d'œuvre auprès des 8 communes membres pour la réalisation de voiries destinées à être intégrées dans la voirie communale. Mais également d'assurer, toujours dans le domaine voirie, une mission d'assistance à maître d'ouvrage auprès de tiers tels que EDF, lotisseurs... Ces prestations d'ingénierie donneraient lieu à la passation de conventions et de marchés.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'autoriser** le service études et marchés de la CCME à assurer ces prestations
- **d'autoriser** le Président à établir et à signer les conventions et marchés y relatifs
- **d'encadrer** le dispositif par la mise en place de critères d'application.

REALISATION D'UN SITE INTERNET GRAND RIED

Les Communautés de Communes et les Offices de Tourisme de Benfeld, Erstein, Rhinau Marckolsheim et Grand Ried ont souhaité se doter d'un site internet de promotion touristique. La société Artis'tic a été retenue pour cette prestation d'un coût égal à 5.000 € (hors TVA).

La CCME assure le préfinancement de la dépense pour le compte de tous les partenaires du Grand Ried.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'autoriser le Président** à engager et signer la convention de cofinancement de cette prestation.
- **de voter** les crédits nécessaires au budget 2006
- **de solliciter** les aides auprès du Conseil Général et des autres partenaires de l'opération.

PARC FORESTIER DU RHINWALD : PROGRAMME D' ACTIONS 2006

La CCME et l'ONF ont défini en commun le programme d'actions 2006 pour la mise en œuvre de la convention d'animation et de gestion du Rhinwald Centre Alsace.

Ce programme, exposé par Monsieur SPIELMANN, fait l'objet d'une convention annuelle dont le détail a été distribué à chacun des élus.

Le coût global du programme d'actions est estimé à 14 010 € HT. **La part à charge de la Communauté de Communes s'élève à 9 907,50 € HT.**

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le programme annuel d'actions mis en œuvre par l'ONF
- **d'autoriser** le Président à signer la convention annuelle avec l'ONF
- **de voter** les crédits nécessaires au budget primitif 2006 et de solliciter les éventuelles subventions auprès du Conseil Général.

NATURA 2000 : EXTENSION DU SECTEUR RHIN-RIED-BRUCH

Pour répondre à une demande de la Commission Européenne, une consultation est lancée sur le projet d'extension du Site d'importance Communautaire (SIC) du secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Elle est destinée à compléter le réseau Natura 2000 pour protéger, dans notre secteur, une espèce insuffisamment représentée au sein du réseau actuel, le papillon *Maculinea teleius* ou Azuré de la sanguisorbe.

Les propositions de périmètre sont considérées comme importantes pour la conservation des espèces. Il s'agit, pour notre part, d'une extension visant à couvrir certaines parcelles situées sur le secteur d'Ohnenheim.

C'est dans cette optique que le Préfet saisie les organes délibérants des communes et des EPCI, afin qu'ils rendent un avis motivé au regard des objectifs de la directive « Habitats ».

Après avoir entendu les explications données par Monsieur STOECKLE et les avis rendus par les communes d'Ohnenheim et Heidolsheim,

Le Conseil de Communauté, après délibération,

- **donne** un avis favorable à l'extension sur la localité d'Ohnenheim (66,9ha) telle que décrite dans le document de consultation départementale du Bas-Rhin 2005-2006
- **subordonne** cet accord à la réécriture suivante d'un passage du document DIREN : dans le paragraphe intitulé « les hypothèses de travail pour l'avenir », la formulation « la préservation de *Maculinea teleius* nécessite en outre... », devra être remplacée par la formulation « sans que cela se traduise par des contraintes réglementaires, on peut noter que la préservation optimale de *Maculinea teleius* est associée aux facteurs suivants : »

Si cette réécriture ne figurait pas dans le document final, l'accord de la Municipalité deviendrait nul et non avenu.

Cette décision a été rendu à 23 voix plus une procuration et 2 abstentions.

GESTION DE LA CRECHE / HALTE GARDERIE: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La convention de gestion signée entre la CCME et l'AGF du Bas-Rhin pour la gestion de la crèche/halte-garderie arrive à échéance au 30 juin 2006. Par délibération en date du 20 juin 2005, le Conseil a approuvé l'engagement d'une procédure de délégation de service public afin de désigner le nouveau gestionnaire du service. La nouvelle convention portera sur une durée de trois ans.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le cahier des charges concernant la délégation de service public pour la gestion de la crèche / halte garderie par voie d'affermage
- **de charger** la commission petite enfance de la procédure d'analyse des offres, d'audition des candidats et de proposition du choix du délégataire.

Sont désignés comme membres de la commission de délégation de service public :

- **Le Président** : M. Léon SIEGEL
- **5 titulaires** : M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Roger WAECHTER, M. Francis MERTZ, M. Jean-Claude SPIELMANN
- **5 suppléants** : M. François BREITEL, M. Alex JEHL, M. Louis SCHMITT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Christiane BERNARD.
- **Représentants des communes** : M. Didier TAGLANG, M. Rémy STOECKLE, Mme Agnès DUWERNELL.

GESTION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La convention de gestion signée entre la CCME et l'AGF du Bas-Rhin pour la gestion du relais d'assistantes maternelles arrive à échéance au 30 juin 2006. Par délibération en date du 20 juin 2005, le Conseil a approuvé l'engagement d'une délégation de service public afin de désigner le nouveau gestionnaire du service. La nouvelle convention portera sur une durée de trois ans.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le cahier des charges concernant la délégation de service public pour la gestion du relais d'assistantes maternelles par voie d'affermage
- **de charger** la commission petite enfance de la procédure d'analyse des offres, d'audition des candidats et de proposition du choix du délégataire.

Sont désignés comme membres de la commission de délégation de service public :

- **Le Président** : M. Léon SIEGEL
- **5 titulaires** : M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Roger WAECHTER, M. Francis MERTZ, M. Jean-Claude SPIELMANN
- **5 suppléants** : M. François BREITEL, M. Alex JEHL, M. Louis SCHMITT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Christiane BERNARD.
- **Représentants des communes** : M. Didier TAGLANG, M. Rémy STOECKLE, Mme Agnès DUWERNELL.

EURODISTRICT FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : CONVENTION DE COOPERATION

Le mouvement des EURODISTRICT est né de la déclaration commune du Président J. CHIRAC et du Chancelier G. SCHRÖDER le 22/01/2003 lors du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée. Cette déclaration avait pour but d'encourager la volonté politique de développer la coopération entre les deux pays, au sein d'une Union Européenne élargie, et de favoriser l'expérimentation de nouvelles formes de coopération entre collectivités transfrontalières.

Les EURODISTRICT doivent marquer une nouvelle étape dans la démarche de coopération transfrontalière entre les deux rives du Rhin et permettre l'émergence d'un territoire transfrontalier où les projets seront la base de la coopération. Ceux-ci doivent résulter d'une volonté politique pour améliorer les conditions de vie quotidiennes des personnes habitant sur ces territoires.

Les EURODISTRICT doivent servir également à la recomposition des territoires européens dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne.

Le début de la réflexion en vue de la création de l'EURODISTRICT Freiburg – Centre et Sud Alsace date du 27 Octobre 2003. Lors de la réunion suivante, le 19 Novembre 2003, la ville de Sélestat et l'ADAC se sont intégrées au projet.

Pour arriver au projet de convention qui vous est aujourd'hui soumis, de nombreuses réunions, tant politiques que techniques, ont été nécessaires. Les réunions du comité de pilotage, regroupant des élus et des techniciens, se sont déroulées à plusieurs reprises. L'avant dernière a eu lieu à Sélestat, le 13 Juillet 2005, où il a été question des différents projets en cours et où la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est intervenue pour présenter ses missions.

Les projets d'ores et déjà retenus sont les suivants :

1) Dans le domaine des transports :

- Réactivation de la liaison ferroviaire entre Mulhouse et Freiburg.
- Amélioration de la liaison de transports en commun Colmar – Breisach – Freiburg.
- Création d'une navette bus Sélestat – Waldkirch (lors d'événements particuliers)

2) Dans le domaine de la santé :

- Carte d'invalidité transfrontalière.
- Libre choix des soins médicaux ambulants et stationnaires.

3) Dans le domaine de la coopération :

- Echange entre agents des services publics locaux français et allemands.
- Réalisation d'une base cartographique.
- Formulaires bilingues
- Plateforme collaborative (intranet)

La convention de coopération qui vous est soumise officialise le travail de coopération et traduit une étape supplémentaire dans le processus. Elle prévoit un comité de pilotage dont feraient partie, coté français, les maires des villes-centre et le président de la structure de Pays (16 membres en tout, à parité pour les partenaires Français et les partenaires Allemands) ainsi qu'un groupe de travail technique et un comité consultatif.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la convention de coopération relative à l'Eurodistrict
- **d'autoriser** la Communauté de Communes et son Président à donner mandat au maire de la ville de Sélestat, ville-centre du Pays de l'Alsace Centrale, pour représenter les communautés de communes du Pays et pour signer la convention en leur nom ; l'ADAC n'étant pas autorisée à signer une convention de coopération transfrontalière se référant aux Accords de Karlsruhe.
- **de défendre** le projet de création d'un service de transport régulier entre Sélestat et Waldkirch et de ne pas restreindre son fonctionnement à des événements exceptionnels.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

SCOT : Lors de l'assemblée constitutive du 7 mars 2006, le comité syndical du SCOT de Sélestat et sa région a procédé à l'installation du comité. On été désignés :

- Président : Monsieur Marcel BAUER
- Vice-Présidents :
 - Monsieur Emile BARTHEL (CDC Sélestat)
 - Monsieur René HAAG (CDC du canton de Villé)
 - Monsieur Daniel GROSS (CDC du canton de Villé)
 - Monsieur Léon SIEGEL (CCME)
 - Monsieur Rémy STOECKLE (CCME)
 - Monsieur André ZISER (CCGR)
 - Monsieur Michel RITZENTHALER (CCGR)
 - Monsieur Jean-Luc FRECHARD (CDC du Val d'Argent)
 - Monsieur Claude ABEL (CDC du Val d'Argent)

ZAI : Explications données par Monsieur MERTZ sur l'avancement du dossier.

REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES : Le Président demande aux Maires de faire un recensement exact des foyers pour la facturation des redevances 2006. En effet, en 2009, le SMICTOM ajustera ses contributions en fonction des récents recensements. Il faudra alors faire face à une hausse considérable de la participation à verser au SMICTOM. Il est par conséquent primordial de prendre en considération les différentes évolutions démographiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 6 avril 2006
Le Président,
L. SIEGEL